

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 JUILLET 2023



N° 46/2023

Le 7 juillet deux mil vingt-trois à 19 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 juillet 2023.

**PRESENTS** : M. Dubouil, Mme Bonnet, M. Convers, Mme Brunet, M. Bourgeteau, Mme Bourgoïn, M. Choquet Mme Desmedt, M. Matron, Mme Dollez, M. Hamot, Mme Fernandes, M. Rousseau, Mme Delamarre, M. Berthelot, Mme Flagothier, Mme Trézel, Mme Coulon, M. Wims, Mme Delormel, Mme Mahutte, M. Vasseur, Mme Vigne, M. Frazao, M. Manfredi, M. Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Rauzier par Mme Bourgoïn, M. Desmedt par M. Hamot, Mme Ndi Edima par M. Frazao.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Votes Pour : 29  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Election des adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-1 à L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement l'article L2122-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant la création de 8 postes d'adjoints au Maire,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire constatant qu'il n'y a qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, il est procédé au premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Les candidats ci-après désignés ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

- 1<sup>er</sup> adjoint au maire : Patrick CONVERS
- 2<sup>ème</sup> adjoint au maire : Catherine BONNET
- 3<sup>ème</sup> adjoint au maire : Pascal BOURGETEAU
- 4<sup>ème</sup> adjoint au maire : Laurette BRUNET
- 5<sup>ème</sup> adjoint au maire : Christophe CHOQUET
- 6<sup>ème</sup> adjoint au maire : Martine BOURGOIN
- 7<sup>ème</sup> adjoint au maire : Matthias MATRON
- 8<sup>ème</sup> adjoint au maire : Yveline DESMEDT

**Colette DOLLEZ**  
Secrétaire de séance



**Bernard DUBOUIL**  
Maire de St Just-en-Chaussée